

LES BAÏONNETTES

Het-Zas, vous vous souvenez de cette tranchée pleine de charognes, étranglée entre le canal de l'Yser et l'Yperlée que l'on dénommait les « A ». On y passait 24 heures l'arme au bras, baïonnette au canon à épier les boches qui à 12 mètres de nous en faisaient autant.

L'adjudant Labrache après une nuit de pénible relève, venait de se glisser dans le trou recouvert de tôles ondulées qui lui servait de PC. Après une longue veille vous avez tous éprouvé cette jouissance d'enlever vos godasses, malgré les ordres, et de vous frotter vigoureusement les pieds l'un contre l'autre. Labrache avait fait plus, il avait retiré ses chaussettes et caressait ses doigts de pied qui lui répondaient par de petites pressions amoureuses, lorsque brusquement un bâton ferré souleva d'un seul coup le rideau de sacs à terre qui faisait office de porte.

— « Qui commande ici ? »

— C'est moi mon général.

— Qui ça... moi ?

— Adjudant Labrache 5° c° IC.

Sorti comme un diabolin de sa boîte de carton, en position réglementaire, les pieds nus enfoncés dans la boue, le chef de poste attendait avec résignation, tel un paratonnerre, que l'orage éclate.

Le divisionnaire scrutait les moindres détails de sa tenue; n'allait-il pas trouver que le lion d'un des boutons de la capote avait la queue en l'air?... et ses pieds... ses malheureux pieds... ?

— C'est bon, vous serez replacé sergent pour : étant devant l'ennemi à un poste particulièrement dangereux n'avez pas observé les instructions

— Mon général, permettez-moi de vous expliquer : c'est à cause d'un cor au pied à gauche et d'un ongle incarné à droite que...

— Il ne s'agit pas de cor au pied ou d'ongle incarné... adjudant, il s'agit de baïonnettes.

— De baïonnettes ?

— Les hommes de sentinelles dans les A auront l'arme au bras et la baïonnettes au canon. C'est bien ainsi n'est-ce pas ?

— Oui mon général, mais...

— Il n'y a pas de mais qui tienne, vous serez rétrogradé.

Malgré la menace, la figure de Labrache s'est détendue.

— Permettez, mon général, je vais vous expliquer comment...

— Taisez-vous, il n'y a pas d'explication possible, j'ai vu toutes vos sentinelles, aucune, vous m'entendez bien, aucune n'a la baïonnette au canon.

— Mais mon général...

— Taisez-vous.

Puis interpellant la sentinelle qui se trouvait à l'entrée du boyau de communication.

— Et vous, pourquoi n'avez-vous pas votre baïonnette au canon ?

— Ik heb geen baïonnette mijn generaal, ik zal uw explicueer...

— Niks explicueer, huit jours de cachot.

Toujours dans la position très réglementaire, rassuré de se sentir enlisé jusqu'aux mollets, Labrache courageusement vole au secours de la sentinelle.

— Mon général, permettez-moi de vous donner une seule explication.

— Ah oui, une explication... ik zal u explicueer... je voudrais bien entendre cela.

— Et bien voilà, mon général, les hommes de mon peloton n'ont plus de baïonnette depuis huit jours...

— Plus de baïonnette... vous entendez Decro,... plus de baïonnette !

— C'est-à-dire qu'elles reviendront, mais que pour l'instant elles sont en Angleterre avec la musique...

— En Angleterre... avec la musique... ? ?

— Parfaitement, mon général, la musique de notre régiment est allée donner une série de concerts à Londres, comme les musiciens devaient être équipés réglementairement et que depuis de longs mois ils avaient dû remettre leur baïonnette, on a prélevé dans notre compagnie les baïonnettes nécessaires pour en doter nos musiciens, voilà comment mon général, je me trouve dans les A dans l'impossibilité absolue d'exécuter les consignes et de...

Mais le divisionnaire et son officier d'ordonnance disparaissaient déjà dans le boyau.

— Et dire, me confiait Labrache... et dire qu'il n'a pas vu mes pieds !!

MARCEL CORVILAIN...

(Reproduction strictement interdite.)

CONVOCAATION

Les membres de la Fraternelle des 1 et 3 C. sont invités à l'assemblée ordinaire (suivie de réunion intime) qui se tiendra le samedi 12 octobre, à 20 heures précises, en notre local « Brasserie Métropole », 23, chaussée de Louvain, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu de la situation de notre Fraternelle.
2. Désignation de deux secrétaires adjoints et d'un porte drapeau.
3. Communications.

LE COMITE.

N. B. — Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle. Cet avis tient lieu de convocation.

UITNOODIGING

De leden van den vriendenkring der 1° en 3° Reg. Karabiniers worden verzocht tegenwoordig te zijn op de gewone vergadering (gevolgd van vriendelijke vergadering) van Zaterdag 12 October, om 8 uur 's avonds in ons lokaal « Brasserie Métropole », 23, Leuvensteenweg, te Brussel.

DAGORDE.

1. Verslag van de toestand van ons Broederbond;
2. Kiezing van twee helpsecretarisen en eenen vaandel-dragers;
3. Mededeelingen.

HET COMITEIT.

N. B. — Er zal geene persoonlijke uitnodiging gestuurd worden. Dit bericht dient tot uitnodigings-brief.